



Association Nationale des Etudiants en Médecine de France
ANEMF c/o FAGE - 5 rue Frederick Lemaître - 75020 PARIS
Téléphone : 01 40 33 70 72 - Fax : 01 40 33 70 71
www.anemf.org - contact@anemf.org

RELEVÉ DE MOTIONS

WEEKEND DE FORMATION

CRÉTEIL – 19 AU 22 MARS 2015

*Association à but non lucratif selon la loi de 1901, créée en 1965.
Organisation de représentation selon l'article 81 1-3 du code de l'éducation.
Représentée au CNESER et au CNOUS. Nommée à la CPNES et à la CNIPI.
Membre de la FAGE et de l'IFMSA.*



MOTION N°1	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : PARIS 7		
Adoption du rapport préliminaire du Conseil de Surveillance.			
POUR : 43	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 9
La motion est adoptée			

MOTION N°2	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : ROUEN		
Adoption du PV du CAWELL de Rouen			
POUR : 43	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 9
La motion est adoptée			

MOTION N°3	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : KB		
Adoption du PV de l'AGE du 27 mars 2015			
POUR : 43	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 9
La motion est adoptée			

MOTION N°4	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : TOULOUSE RANGUEIL		
Adoption des résultats du CA à distance s'étant déroulé du 7 au 9 mars 2015 concernant le soutien aux candidats sur la liste FAGE au CNESER.			
POUR : 43	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 9
La motion est adoptée			

MOTION N°5	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : PARIS DESCARTES		
L'Assemblée Générale de l'ANEMF autorise l'utilisation de 1750€ (mille sept cent cinquante euros) du fond de réserve de l'association dans le cadre du Week End de Formation 2015.			
POUR : 43	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 9
La motion est adoptée			



MOTION N°6	DÉPOSANT : CRÉTEIL SOUTIEN : MONTPELLIER		
Dans le cadre de la docimologie des ECNi, l'ANEMF s'oppose à ce que la pondération des questions se fassent sur : <ul style="list-style-type: none">- la réussite à ces questions- l'échec à ces questions- le caractère discriminatoire de ces questions. En effet, ces méthodes de pondération peuvent trop simplement donner lieu à des dérives, rendant des questions extrêmement spécialisées ou impertinentes trop importantes en termes de points devant d'autres. L'ANEMF préconisera de baser la pondération des questions sur leur pertinence médicale.			
POUR : 2582	CONTRE : 153	ABSTENTION : 332	NPPAV : 39
La motion est adoptée			

MOTION N°7	DÉPOSANT : CRÉTEIL SOUTIEN : MONTPELLIER		
Dans le cadre de la docimologie des ECNi, l'ANEMF demande, dès 2016, la mise en place d'items "Mis Zéro" et "Pas Mis Zéro" lorsque la pertinence médicale clinique s'y prête. Amendement de Nantes (accepté) : ajout de : « Ce type d'item devra être limité à deux par question. »			
POUR : 2396	CONTRE : 0	ABSTENTION : 671	NPPAV : 39
La motion est adoptée			

MOTION N°8	DÉPOSANT : CRÉTEIL SOUTIEN : MONTPELLIER		
L'ANEMF demande à ce que soit apportée une réponse définitive sur la présence ou non de texte(s) en anglais lors des épreuves de LCA de l'ECNi 2017 et plus avant la rentrée universitaire de Septembre 2015.			
POUR : 2879	CONTRE : 105	ABSTENTION : 82	NPPAV : 39
La motion est adoptée			



MOTION N°9	DÉPOSANT : NANTES SOUTIEN : MONTPELLIER			
<p>Suite à la réponse gouvernementale face à la mobilisation des étudiants du réseau de l'ANEMF du mois de mars 2015 concernant le projet de loi de santé, l'AG de l'ANEMF reconnaît les avancées apportées par les derniers amendements déposés par le gouvernement et s'en estime relativement satisfaite.</p> <p>De ce fait et bien que la vigilance soit de mise sur la suite des événements, l'AG de l'ANEMF ne considère pas le renouvellement de la mobilisation générale comme nécessaire.</p> <p>De plus, l'AG mandate le bureau pour maintenir la pression nécessaire au retrait du conventionnement régional, au cadrage du statut de PH remplaçant et à la mise en place d'un bureau d'aide à l'installation au sein des ARS.</p> <p>Alternative déposée par Nice : Suite à la réponse gouvernementale face à la mobilisation des étudiants du réseau de l'ANEMF du mois de mars 2015 concernant le projet de loi de santé, l'AG de l'ANEMF reconnaît les avancées apportées par les derniers amendements déposés par le gouvernement et s'en estime relativement satisfaite.</p> <p>Cependant, l'AG mandate le bureau pour maintenir la pression nécessaire au retrait du conventionnement régional, au cadrage du statut de PH remplaçant et à la mise en place d'un bureau d'aide à l'installation au sein des ARS.</p>				
POUR 1 : 1810	POUR BIS : 1021	CONTRE LES 2 : 0	ABSTENTION : 236	NPPAV : 39
La motion I est adoptée				

MOTION N°10	DÉPOSANT : NICE SOUTIEN : MARSEILLE		
Adoption de Nice comme ville organisatrice du Week-End de Rentrée de l'ANEMF 2015.			
POUR : 36	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 2
La motion est adoptée			

MOTION N°11	DÉPOSANT : NICE SOUTIEN : MARSEILLE		
<p>Lors de la constitution des listes nationales, les candidats se revendiquant ANEMF devront se faire connaître de l'ensemble des administrateurs, à minima par un message sur la mailing CA.</p> <p>Si cette candidature ne suscite aucune opposition dans un délai d'une semaine, l'ANEMF soutiendra automatiquement cette candidature.</p>			
POUR : 33	CONTRE : 1	ABSTENTION : 2	NPPAV : 2
La motion est adoptée			

MOTION N°12	DÉPOSANT : MONTPELLIER SOUTIEN : BREST		
<p>Concernant le passage de l'épreuve de LCA des ECNi sur un article en anglais dès 2017, l'ANEMF se positionne pour l'augmentation du temps de composition prenant en compte la difficulté supplémentaire que la lecture de cet article requiert.</p>			
POUR : 2136	CONTRE : 533	ABSTENTION : 397	NPPAV : 39
La motion est adoptée			



MOTION N°13	DÉPOSANT : PARIS DESCARTES SOUTIEN : NANTES		
L'AG de l'ANEMF se positionne pour l'amélioration de la docimologie du barème des ECNi et propose en conséquence la recherche d'un système mathématique induisant une plus grande répartition des points attribués à une question, permettant ainsi d'en augmenter la discriminance.			
POUR : 2816	CONTRE : 99	ABSTENTION : 167	NPPPAV : 39
La motion est adoptée			

MOTION N°14	DÉPOSANT : NICE SOUTIEN : PARIS 7		
L'ANEMF apportera un soutien financier via une enveloppe de 5000€ (cinq mille euros) maximum afin de permettre à l'équipe organisatrice du WER de développer son projet d'application congrès. Un module d'évaluation de formations sera intégré dans l'application, et utilisable dès le WER 2015. De plus, les droits de l'application seront cédés à l'ANEMF sous forme d'une convention au moment où elle sera fonctionnelle.			
POUR : 7	CONTRE : 27	ABSTENTION : 2	NPPPAV : 2
La motion échoue			

MOTION N°15	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : ANGERS		
Adoption de l'accréditation pour l'ouverture de l'hôpital des nounours aux filières de santé.			
POUR : 39	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1	NPPPAV : 3
La motion est adoptée			

MOTION N°16	DÉPOSANT : BOBIGNY SOUTIEN : NICE		
Concernant le comité de rédaction du Carabook, l'AG de l'ANEMF permet : - La réouverture du comité de rédaction afin de recruter de nouveaux membres jusqu'au 15/04/2015 afin que les administrateurs de chaque ville puissent diffuser l'annonce de recrutement sur sa faculté. - L'utilisation de plateformes autres que le réseau social de l'ANEMF afin de dynamiser le comité de rédaction.			
POUR : 34	CONTRE : 2	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 2
La motion est adoptée			



MOTION N°17	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : NICE		
Modification du point 6.1 de la charte des échanges : - 60€ à l'ordre de l'ANEMF, en cas de non rédaction du rapport de stage, en cas de retard à sa rédaction, ou de non remplissage de l'Evaluation Form sur la database. Délais 1 mois après la fin de son échange, non daté. Modification du point 1.1.2 : - Une caution de 60 euros pour le rapport de stage et le remplissage de l'EF.			
POUR : 31	CONTRE : 1	ABSTENTION : 2	NPPPAV : 3
La motion est adoptée			

MOTION N°18	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : LYON SUD		
L'ANEMF valide le référentiel de compétences de la licence santé construit par la C2S.			
POUR : 15	CONTRE : 12	ABSTENTION : 9	NPPPAV : 2
La motion est adoptée			

MOTION N°19	DÉPOSANT : NANCY SOUTIEN : ROUEN		
Modification de la charte des échanges, article 1.1.1 : Chaque année, les frais d'inscription aux échanges proposés par l'ANEMF dans le cadre de l'IFMSA sont fixés comme suit : Frais = $A + [3(2B+C) + (2/6)D + 6E + 3F + (2/6)(2B+C+2E+F)]/G$ où (A) : prix d'un contrat fixé par l'IFMSA, multiplié par le nombre de mois de stage (B) : estimation du cout de déplacement à l'August Meeting depuis la ville de résidence (C) : estimation du cout de déplacement au March Meeting depuis la ville de résidence (D) : frais d'adhésion à l'IFMSA (E) : frais d'inscription au GA en early (F) : frais d'inscription au GA en late (G) : nombre d'étudiants partis en échange la saison d'avant En conséquence, pour garantir la pérennité du travail du VP AI au sein de l'IFMSA et à l'international, l'ANEMF s'engage à inclure dans le budget annuel les frais d'inscription et de déplacement aux GAs du VP AI.			
POUR : 36	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 2
La motion est adoptée			



Association Nationale des Etudiants en Médecine de France
ANEMF c/o FAGE - 5 rue Frederick Lemaître - 75020 PARIS
Téléphone : 01 40 33 70 72 - Fax : 01 40 33 70 71
www.anemf.org - contact@anemf.org

MOTION N°20	DÉPOSANT : STRASBOURG SOUTIEN : NANTES		
L'ANEMF se positionne pour l'ouverture des sièges étudiants du CSPM à des candidatures provenant d'associations représentatives telles que l'ANEMF.			
POUR : 2820	CONTRE : 105	ABSTENTION : 141	NPPPAV : 39
La motion est adoptée			

MOTION N°21	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : TOULOUSE RANGUEIL		
Les JEA 2015 de l'ANEMF seront organisés à Lyon.			
POUR : 43	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 9
La motion I est adoptée			

MOTION N°22	DÉPOSANT : BORDEAUX SOUTIEN : LIMOGES		
L'AG de l'ANEMF mandate le bureau national afin de travailler avec les syndicats pour participer à la rédaction du décret cadrant les conditions de mise en place du Tiers-Payant Généralisé. Le Bureau National mettra tout en œuvre pour que le dit décret soit rédigé avant le vote de la loi.			
POUR : 3067	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 39
La motion est adoptée			

MOTION N°23	DÉPOSANT : LYON EST SOUTIEN : LYON SUD		
Considérant la période estivale et le caractère exceptionnel de l'évènement, l'association organisatrice des JEA demande un complément d'inscription de 10€ par congressiste.			
POUR : 19	CONTRE : 13	ABSTENTION : 10	NPPPAV : 11
La motion est adoptée			

MOTION N°24	DÉPOSANT : PARIS DESCARTES SOUTIEN : SAINT ETIENNE		
L'ANEMF demande à l'équipe organisatrice des JEA de prioriser la baisse du prix des inscriptions en instaurant des soirées alternatives et en réduisant les dépenses annexes.			
POUR : 28	CONTRE : 8	ABSTENTION : 7	NPPPAV : 9
La motion est adoptée			

MOTION N°25	DÉPOSANT : NICE SOUTIEN : PARIS OUEST		
L'ANEMF se positionne en faveur d'une redistribution des 14 000€ (quatorze mille euros) débloqués pour le cinquantenaire afin de venir en aide à l'organisation du congrès prévu à cette occasion. L'organisation du gala institutionnel se limitera à un budget maximum de 10 000€ (dix mille euros).			
POUR : 41	CONTRE : 0	ABSTENTION : 3	NPPPAV : 8
La motion est adoptée			



Association Nationale des Etudiants en Médecine de France
ANEMF c/o FAGE - 5 rue Frederick Lemaître - 75020 PARIS
Téléphone : 01 40 33 70 72 - Fax : 01 40 33 70 71
www.anemf.org - contact@anemf.org

MOTION N°26		RÉPOSANT : BUREAU	
		SOUTIEN : CRÉTEIL	
Adoption du rapport final du CS pour le WEF de Créteil 2015.			
POUR : 43	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 9
La motion est adoptée			